



# Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

**COMMUNIQUÉ**

**JOURNÉE D'ACTION  
DU 15 MAI 2014**

Suite au discours de politique générale du Premier ministre, Monsieur Manuel Valls, le S.A.F.P.T a pris acte que des efforts supplémentaires seraient demandés aux fonctionnaires à travers le pacte de responsabilité et de solidarité.

Celui-ci aura pour cause de geler le point d'indice jusqu'en 2017... soit, au minimum, sept années consécutives !

Cette austérité, qui perdure et s'accroît, rogne chaque année un peu plus sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Il semble, depuis toutes ces années, que les gouvernements successifs trouvent une bonne raison de justifier notre récession sociale.

L'économie prévue pour l'Etat (18 milliards d'euros) fait le gel du point d'indice... mais les fonctionnaires territoriaux pourraient bien faire les frais des économies demandées aux collectivités locales (11 milliards d'euros d'économie) à travers une stagnation, voire une régression, des promotions et des régimes indemnitaires !

Ces derniers sont, aujourd'hui, les seuls moyens qui nous sont (malheureusement) donnés pour tenter de rattraper la perte annuelle de notre pouvoir d'achat... selon le bon vouloir et la compréhension des collectivités locales.

De plus, l'objectif de faire disparaître les départements ou diminuer le nombre de régions aura des conséquences non quantifiables, à cet instant, sur les missions et les carrières des personnels.

A ceci s'ajoutent les mesures oubliées ou suspendues comme le Supplément Familial ainsi que la prise en compte, dans le taux du prélèvement obligatoire, de la cotisation versée par les fonctionnaires pour la retraite additionnelle.

Le S.A.F.P.T revendique également la révision de toutes les grilles indiciaires avec un écart conséquent entre chaque échelon.

**Pour les raisons sus évoquées, le SAFPT s'associera à la prochaine  
journée d'action prévue le 15 Mai prochain.**

**Toutefois, fidèle à sa philosophie « libre et indépendant », le SAFPT  
laisse chacun libre de suivre ou non cette directive.**

**Valeur du point d'indice 2004 : 4,3963 € / Valeur du point d'indice 2014 : 4,6302 €**

**Hausse de 5,322 % du point d'indice en 10 ans, soit 0.23 € !!!**

**HAUSSE DES PRIX + GEL DES SALAIRES = PERTE DU POUVOIR D'ACHAT**



# Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

La Garde, le 30 Avril 2014

Madame Yolande RESTOUIN  
Secrétaire Générale  
1041 Avenue de Draguignan  
BP 368  
83130 LA GARDE

Monsieur Bernard CAZENEUVE  
Ministre de l'Intérieur  
PLACE BEAUVAU  
75800 PARIS

Courrier recommandé A/R : 1A 073 876 3452 1  
OBJET : Préavis de grève du 15 Mai 2014

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous avons l'honneur de vous informer de la décision prise par notre Fédération, de déposer un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale pour le jeudi 15 mai 2014.

Ce préavis est motivé par le communiqué ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.

Yolande RESTOUIN  
Secrétaire Générale



# Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

La Garde, le 30 Avril 2014

Madame Yolande RESTOUIN  
Secrétaire Générale  
1041 Avenue de Draguignan  
BP 368  
83130 LA GARDE

Madame Marylise LEBRANCHU  
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation  
Et de la Fonction Publique  
80 Rue de Lille  
75700 PARIS

Courrier recommandé A/R : 1A 073 876 3453 8  
OBJET : Préavis de grève du 15 Mai 2014

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous avons l'honneur de vous informer de la décision prise par notre Fédération, de déposer un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale pour le jeudi 15 mai 2014. Ce préavis est motivé par le communiqué ci-joint.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.

Yolande RESTOUIN  
Secrétaire Générale